

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caisse des dépôts et consignations

Arrêté du 12 FEV. 2019

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2020

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu les articles R 518-1 à R 518-11 du code monétaire et financier ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2010-1727 du 30 décembre 2010 relatif aux secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe supérieure et au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2018 autorisant, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ;

A R R Ê T E :

Article 1er

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations, ouvert au titre de l'année 2020, est fixée comme suit :

M. Alain BEUZELIN	Contrôleur général de la Caisse des dépôts et consignations, Président ;
M. Jérôme BRUN	Attaché d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;
Mme Laëtitia DANDRAU	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;
Mme Carole MOLINIE	Attachée principale d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations ;
M. Pierre-Alain MOREAU	Attaché principal d'administration de l'Etat, Caisse des dépôts et consignations.

Article 2


En cas d'empêchement du président, celui-ci sera remplacé par M. Pierre-Alain MOREAU.

Article 3

Le présent arrêté sera déposé à la direction des ressources humaines du Groupe et de l'Etablissement public et fera l'objet d'une publication dans les supports de communication interne et externe ainsi que d'un affichage dans les locaux de l'Etablissement public.

Fait à Paris, le **12 FEV. 2019**

Pour le directeur général,
le directeur des ressources humaines
du Groupe et de l'Etablissement public délégué



Arnaud FREYDER